

AFFAIRE N° 2 - Création de deux postes supplémentaires d'Adjointe.

LE MAIRE : Je vous demande, Messieurs, d'approuver le principe de la création de deux postes supplémentaires, qui sera soumise à l'approbation de M. le Préfet. Cette création est rendue nécessaire du fait de l'augmentation de la population de Saint-Denis qui a augmenté de 1954 à Septembre 1961 de 55%. Ceci est une raison majeure pour augmenter le nombre des Adjointe supplémentaires qui passera de 2 à 4.

Messieurs, êtes-vous d'accord sur le principe de la création de ces deux postes à la demande du Maire ?

Adopté à la majorité, M.M. de VILLENEUVE et AUBES ayant voté contre.

M. PARIS : Il m'a été signalé que dimanche dernier l'Adjoint Spécial de la Montagne avec des "nervis" a voulu renverser une ambulance dans laquelle se trouvait une femme enceinte.

M. de VILLENEUVE : demande à M. PARIS s'il a des témoins à citer, et proteste contre le fait qu'une telle affaire soit soulevée en l'absence de l'Adjoint Spécial de la Montagne qui ne peut se défendre...

M. PARIS cite comme témoin M. Marcel OZOUX.

M. OZOUX confirme que ces faits sont vrais et qu'en effet il a assisté dimanche 18 Novembre à une scène au cours de laquelle une ambulance a failli être renversée.

M. RAVAUX intervient pour faire remarquer que le moment est mal choisi pour parler de cette affaire...

LE MAIRE interrompt la discussion et propose qu'elle soit reprise, si besoin est, à la fin de la séance.